

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 021/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**AJOUT DE TROIS RAPPORTS
A L'ORDRE DU JOUR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter trois rapports à l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- Modification du périmètre du SIVOM des Vallées du Cristal ;
- Modification des statuts du SIVOM des Vallées du Cristal ;
- Approbation de la convention de répartition des agents du SIVOM des Vallées du Cristal au 31 Août 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'ajout de ces trois rapports à l'ordre du jour.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 023/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 22

OBJET

**FINANCES – COMPTE
ADMINISTRATIF 2017 –
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Madame Yvette COUDRAY, Présidente de séance, et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du receveur,
- Vu les résultats du Compte-Administratif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le compte administratif 2017 du BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	AUTORISATION	REALISATION		
	DEPENSES ET RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	518 286.07	494 248.66	439 278.34	
RESULTAT				- 54 970.32
Section d'Investissement	<u>Dépense :</u> 320 841.89 <u>Recette :</u> 373 067.91	199 277.36	371 872.95	
SOLDE D'EXECUTION				172 595.59
ENSEMBLE		693 526.02	811 151.29	117 625.27
Reste à réaliser investissement		57 900.98		114 694.61
Résultat global de clôture				59 724.29

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 024/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 22

OBJET

**FINANCES – COMPTE
ADMINISTRATIF 2017 –
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Madame Yvette COUDRAY, Présidente de séance, et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du receveur,
- Vu les résultats du Compte-Administratif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le compte administratif 2017 du BUDGET ANNEXE DES FORETS** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



BUDGET ANNEXE DES FORETS

	AUTORISATION	REALISATION		
	DEPENSES ET RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	250 026.87	189 194.15	239 947.53	
RESULTAT				50 753.38
Section d'Investissement	75 676.78	67 306.7	17 676.78	
SOLDE D'EXECUTION				- 49 629.92
ENSEMBLE		256 500.85	257 624.31	1 123.46
Reste à réaliser investissement		0	0	0
Résultat global de clôture				1 123.46

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 025/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 22

OBJET

**FINANCES – COMPTE
ADMINISTRATIF 2017 –
BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Madame Yvette COUDRAY, Présidente de séance, et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du receveur,
- Vu les résultats du Compte-Administratif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le compte administratif 2017 du BUDGET COMMUNE DE BACCARAT** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



BUDGET DE LA COMMUNE DE BACCARAT

	AUTORISATION	REALISATION		
	DEPENSES ET RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	5 879 432.93	5 063 845.86	5 878 673.86	
RESULTAT				814 828
Section d'Investissement	<u>Dépense :</u> 1 759 833.85 <u>Recette :</u> 1 884 433.85	1502 596.99	1 203 808.29	
SOLDE D'EXECUTION				- 298 788.70
ENSEMBLE		6 566 442.85	7 082 482.15	516 039.30
Reste à réaliser investissement		97 155.59	170 614.38	73 458.79
Résultat global de clôture				589 498.09

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 026/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 17
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2017
DU RECEVEUR – BUDGET
ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2017 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** du Releveur de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 027/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2017
DU RECEVEUR – BUDGET
ANNEXE DE
L'ASSAINISEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de
l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne
fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes
entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte**
le Compte de Gestion 2017 du BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISEMENT du Receveur de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 028/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2017
DU RECEVEUR – BUDGET
ANNEXE DES FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2017 du BUDGET ANNEXE DES FORETS** du Receveur de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 029/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2017
DU RECEVEUR – BUDGET
COMMUNE DE BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2017 du BUDGET COMMUNE DE BACCARAT** du Receveur de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 030/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 17
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**AFFECTATION DES
RESULTATS – BUDGET
ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu les instructions relatives à la comptabilité M49 .
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2017 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
du **Budget Annexe de l'Eau** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : **200 775 €**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :
49 313.91€
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :
151 461.09€
- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (001) : **28.92€**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 031/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**AFFECTATION DES
RESULTATS – BUDGET
ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu les instructions relatives à la comptabilité M49,
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2017 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
du **Budget Annexe de l'Assainissement** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : - **54 970.32 €**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **0€**
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (002) : - **54 970.32€**
- RESULTAT REPORTE EN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (001) : **172 595.59€**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 032/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**AFFECTATION DES
RESULTATS – BUDGET
ANNEXE DES FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu les instructions relatives à la comptabilité M14,
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2017 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
du **Budget Annexe des Forêts** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : **50 753.38€**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :
49 629.92€
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :
1 123.46€
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001) :
49 629.92€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 033/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

OBJET

**AFFECTATION DES
RESULTATS – BUDGET
COMMUNE DE BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu les instructions relatives à la comptabilité M14,
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2017 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
du **Budget Commune de BACCARAT** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : **814 828 €**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :
225 329.91€
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :
589 498.09€
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001) :
298 788.70€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 034/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**FINANCES – FIXATION DES
TAUX D'IMPOSITION 2018.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.2 Fiscalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), l'arrêt des CAE/CUI, le transfert de charges de l'Etat vers les communes : cartes d'identité, etc... ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2018 :

- TAXE D'HABITATION : **17.97**
- FONCIER BATI : **21.89**
- FONCIER NON BATI : **48.96**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 035/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU
ANNEE 2018.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu l'avis de la commission des finances ;
- Vu les résultats du Compte-Administratif 2017 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité le **Budget annexe de l'EAU** pour l'année 2018
qui présente les balances suivantes :

Investissement

Dépenses	:	220 480,14	(dont 49 342,83 de RAR)
Recettes	:	308 909,32	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	483 625,65	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	552 186,70	(dont 0,00 de RAR)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 036/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT
ANNEE 2018.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des finances ;
- Vu les résultats du Compte-Administratif 2017 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le **Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT** pour
l'année 2018 qui présente les balances suivantes :

Investissement

Dépenses : 378 313,35 (dont 57 900,98 de RAR)
Recettes : 422 362,20 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 532 994,18 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 532 994,18 (dont 0,00 de RAR)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 037/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**BUDGET ANNEXE DES
FORETS
ANNEE 2018.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des finances ;
- Vu les résultats du Compte-Administratif 2017 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le **Budget annexe des FORETS** pour l'année
2018 qui présente les balances suivantes :

Investissement

Dépenses	: 120 629,92	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 120 629,92	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	: 202 701,46	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 202 701,46	(dont 0,00 de RAR)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 038/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT
ANNEE 2018.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES 7.1 Décisions Budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des finances ;
- Vu les résultats du Compte-Administratif 2017 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le **Budget Commune de BACCARAT** pour l'année 2018 qui présente les balances suivantes :

Investissement

Dépenses : 2 449 626,09 (dont 97 155,59 de RAR)
Recettes : 2 449 626,09 (dont 170 614,38 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 5 545 306,24 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 5 545 306,24 (dont 0,00 de RAR)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 039/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION –
TRAVAUX DE RENOVATION
DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.5 Subvention.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

1- Note explicative

La commune de Baccarat va engager en 2018 des travaux de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de son territoire. Les objectifs sont multiples :

- Apporter une plus-value environnementale
- Effectuer des économies d'énergie
- Améliorer la qualité de son éclairage public (esthétisme et performance) pour les usagers de la route et les piétons
- Diminuer les coûts de fonctionnement liés à l'éclairage public

Ce projet concerne 987 points lumineux (première estimation). C'est sur cette base que la demande d'aide financière au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sera faite.

2- Plan de financement

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle selon le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Rénovation de l'éclairage public	787 823.00 €	Conseil Départemental (9.4%)	74 025.00 €
		(75€ par point x 987 points lumineux)	
		Autofinancement (90.60%)	713 798.00 €
TOTAL	787 823.00 €	TOTAL	787 823.00 €

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser ce projet
- **ACTE** ce plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle une subvention pour ce projet
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 040/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES.

7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Lorène LICHY, Adjointe en charge du développement durable,

1 - Descriptif du projet

Pour la première fois en 2018, la ville de Baccarat a choisi d'inscrire un programme d'actions dans le cadre de la semaine européenne du développement durable. Du mercredi 30 mai au mardi 5 juin 2018, des actions seront menées pour (faire) connaître et valoriser le patrimoine naturel local, dans l'objectif d'apprendre à respecter et favoriser la préservation de la biodiversité et l'équilibre fragile de la ressource en eau. Le fil conducteur qui a été retenu est l'eau, et sera décliné sous plusieurs actions, à destination des scolaires et du grand public. Il s'agit notamment de balades animées par un animateur nature, de visites de la station d'épuration, de la centrale hydroélectrique, de balades nocturnes, de sorties kayak et de conférences.

2 - Plan de financement - Budget prévisionnels

Pour mettre en œuvre ce projet, il est opportun de solliciter des subventions auprès des fonds européens LEADER, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OBJET
DEMANDE DE SUBVENTION –
ACTIONS DANS LE CADRE DE
LA SEMAINE EUROPEENNE
DU DEVELOPPEMENT
DURABLE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Type de dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Animations	2 520 €	LEADER (80%)	3 456 €
Transports	200 €		
Communication	1 300 €		
Divers (inauguration)	300 €	Autofinancement (20%)	864 €
TOTAL	4 320€	TOTAL	4 320 €

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions LEADER au taux maximum
- **AUTORISE** le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 041/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET
FORET COMMUNALE DE
BACCARAT –
FORET SECTIONALE DE
BADMENIL –
PROGRAMME DES TRAVAUX
2018

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – Mme MARECHAL à Mme LICHY - M. VANOT à M. LINDER
M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que l'Office National des Forêts a fait parvenir en Mairie son programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier pour l'année 2018 concernant la forêt communale de Baccarat et la forêt sectionale de Badménil.
- Considérant que ce programme de travaux susceptibles d'être réalisés est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Plan Européen des Forêts Certifiées).

L'aménagement forestier est le maillon essentiel de planification de la gestion d'une forêt.

La mise en œuvre de ce programme d'actions doit permettre d'améliorer la vocation récréative et environnementale de la forêt.

- Vu le programme de travaux élaboré par l'ONF ;
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le programme des travaux susceptibles d'être réalisés en 2018 et le bilan financier prévisionnel, qui s'établit comme suit :

Forêt communale de BACCARAT :

- Travaux d'infrastructure :	0 €
- Travaux de maintenance :	5 298 € HT
- Travaux Sylvicoles :	16 851 € HT
- Travaux de plantation avec protection contre les dégâts de gibier	611 € HT

Coût des travaux pour la forêt communale de baccarat : 22 760 € HT

Forêt sectionale de BADMENIL :

- Travaux de maintenance :	616 €HT
- Travaux Sylvicoles :	7 013 €HT

Cout des travaux pour la forêt sectionale de Badménil 7 629 €HT

Montant total des Travaux :..... 30 389 € HT

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 042/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**FINANCES –INSTAURATION
D'UNE REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC DUE PAR LES
OPERATEURS DE
TELECOMMUNICATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE - M. VANOT à M. LINDER - M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.6.1 Contributions reçues

Arrivée de Mme Véréne MARECHAL.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121.29 ;
- Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment les articles L.47, R.20-51, R.20-52, R.20-53 ;
- Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication à savoir.

Vu l'avis de la commission des finances, Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE**:

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :
 - 39.28 € par kilomètre et par artère en souterrain ;
 - 52.38 € par kilomètre et par artère en aérien ;
 - 26.19 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

- **De revaloriser** chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01).
- **D'inscrire** annuellement cette recette au compte 70323 ;

CHARGE Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 043/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**FINANCES – REFACTURATION
AUX PARTICULIERS DES
BRANCHEMENTS EAU ET
ASSAINISSEMENT : TARIF
FRAIS ADMINISTRATIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE - M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant la demande du Trésor Public,
- Vu le règlement du service de l'Eau et de l'Assainissement,
- Considérant que tout branchement au réseau public (y compris par l'intermédiaire de réseaux privés) doit faire l'objet d'une demande adressée à la Collectivité, ainsi que les demandes de réutilisation ou de modification d'un branchement.
- Vu la nécessité de s'assurer que les branchements Eau et Assainissement seront réalisés dans les règles de l'art,
- Considérant qu'après réception de la demande de branchement, le service établit un devis sous réserve que le branchement soit techniquement réalisable.
Après réception de l'engagement signé par le propriétaire à verser le montant de la participation due, la partie publique du branchement sera réalisée par la Collectivité ou une entreprise déléguée. Les frais d'établissement de la partie publique du branchement sont refacturés à l'utilisateur en prenant en compte les frais administratifs, proposés forfaitairement à 73.24 € TTC par branchement.

- *Branchement eau ou assainissement : facture de 73.24 TTC sur budget annexe eau ou assainissement ;*
- *Branchement eau et assainissement : deux factures sont établies, soit 36,62 € TTC sur le budget annexe de l'eau et 36,62 € TTC sur le budget annexe de l'assainissement.*

Vu l'avis de la Commission Finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un tarif "Frais administratifs" dans le cadre de la refacturation aux particuliers des branchements eau et assainissement, d'un montant de 73.24 € TTC par branchement.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 044/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.1 Décisions Budgétaires.

OBJET

**FINANCES – FACTURATION
ENLEVEMENT DES ORDURES
MENAGERES PAR LE GIR
(Groupe d'Intervention
Rapide).**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la Collectivité se trouve parfois confrontée à des déchets abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du code de l'environnement et des règlements pris pour leur application.

En vertu de l'article L 541-3 du code de l'environnement, le Maire est le titulaire du pouvoir de police et se doit de faire cesser ce trouble : « l'autorité titulaire du pouvoir de police compétente avise le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt et, après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai d'un mois, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix, peut le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé ».

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, lors de ces situations, après constat de la Police Municipale et lorsqu'aucune réponse n'a été apportée par le producteur dans le délai déterminé, à facturer l'enlèvement desdits déchets par les services techniques au prix de 27€ de l'heure ainsi que leurs coûts de traitement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.**

054-215400391-20180411-2018-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 045/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET
FINANCES –
CAUTIONNEMENT "EMPRUNT
OFFICE MUNICIPAL DES
SPORTS".

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.3.3 Garanties d'emprunts

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Sports :

- Considérant que dans le cadre de son activité, l'Office Municipal des Sports a décidé de l'achat d'un minibus.
Afin de financer une partie de celui-ci, un emprunt de 6.000 € (au taux fixe de 1.5%) doit être réalisé auprès du Crédit Mutuel.

Vu l'avis de la commission finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se porter caution au nom de la ville pour l'emprunt susmentionné.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 046/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE – ASA
STANISLAS.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu de Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Sports,

- Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports et de la commission des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **1.500 €** à l'**ASA STANISLAS** pour l'organisation du 6ème Rallye du Cristal qui se déroulera les 14 et 15 AVRIL 2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 047/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES :**
- Sporting Club ;
- Bachamoise Gymnastique.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Sports,

- Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des
Sports et de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux Associations
suivantes :

- **SPORTING CLUB** (achat de vêtements) 1.200 €
- **BACHAMOISE GYMNASTIQUE** (formation) 260 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 048/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 17
Présents : 17
Votants : 23

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES
7.1 Décisions budgétaires.

OBJET
DEMANDE D'ADMISSION EN
NON-VALEUR.
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant la demande du Trésor Public,
- Considérant que par ordonnance en date du 20 OCTOBRE 2015 et dans le cadre d'un dossier de surendettement le tribunal a prononcé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un contribuable. Cette mesure entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles arrêtées à la date de l'ordonnance et la décision juridique s'impose à la collectivité créancière. Il convient par conséquent de prononcer l'admission en non-valeur de dettes, les crédits étant prévus au budget annexe de l'assainissement 2018.
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **578.63 €** sur le **budget Annexe de l'Assainissement**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 049/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

**OBJET
ADHESION AU SERVICE
"RGPD" DU CDG54 et
NOMINATION D'UN DELEGUE
A LA PROTECTION DES
DONNEES (DPD).**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**7. FINANCE LOCALES
7.10 Divers**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne "RGPD", proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le "CDG54").

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » (Règlement Général pour la Protection des Données) entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Le CDG 54 propose la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charge qu'il s'engage à respecter.

Il est proposé à l'assemblée de s'inscrire dans cette démarche.

Le coût d'accès à ce service mutualisé s'élève à 0,057% de la masse salariale, avec un montant minimum facturé de 30€ par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la mutualisation de ce service avec le CDG 54,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- **AUTORISE** le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 050/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET
MODIFICATION DU
PERIMETRE DU SIVOM DES
VALLEES DU CRISTAL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY - Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY - M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les modifications relatives au périmètre, en particulier le retrait de communes d'un syndicat intercommunal;
- Vu la délibération du conseil syndical du 10 Avril 2018 invitant les communes à se prononcer sur leur retrait ou leur maintien dans le syndicat à vocation multiple des Vallées du Cristal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) :

SE PRONONCE sur le maintien de la commune de BACCARAT dans le Syndicat à Vocation Multiple des Vallées du Cristal.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 051/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**MODIFICATION DES STATUTS
DU SIVOM DES VALLEES DU
CRISTAL.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'article L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les modifications statutaires du SIVOM des Vallées du Cristal ;
- Vu la délibération du conseil syndicat en date du 10 Avril 2018 invitant les communes à se prononcer sur le projet de modification statutaire de la durée dudit syndicat ;
Modification de l'article n°5 des statuts : "Durée déterminée jusqu'au 31 AOUT 2018" et le remplacer par "**Durée indéterminée à compter du 1^{er} Septembre 2018**".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions)

DONNE un AVIS FAVORABLE sur le projet de modification de la durée du syndicat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180411-2018-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 052/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

**OBJET
APPROBATION DE LA
CONVENTION DE
REPARTITION DES AGENTS
DU SIVOM DES VALLEES DU
CRISTAL AU 31 AOUT 2018.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY -
Mmes LAURENT - COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme DIEZ – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme COUDRAY -
M. THIERY à M. BANNEROT - M. STEIMER à M. GEX – Mme TIHA à Mme
VAUDEVILLE – M. VANOT à M. LINDER M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : MM. MARULAZ – MOUGEOT.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant les deux précédentes délibérations concernant la modification du périmètre et des statuts du SIVOM ;
- Considérant l'importance de conclure une convention entre les communes et le syndicat pour définir la répartition des personnels. Cette convention doit être approuvée et transmise par **chaque commune au Comité Technique fonctionnant dans le ressort du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du centre de gestion, le 11 mai 2018 au plus tard.**

D'autre part, ladite convention doit être présentée à la **Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion le 21 mai 2018 au plus tard.**

Il est rappelé la nécessaire information due aux personnels quant à leur affectation consécutive au démantèlement du syndicat actuel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions),

ADOpte la convention de répartition des personnels au 31 AOUT 2018 telle que jointe en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 AVRIL 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---